



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

DCM 24/003

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) –
Élection d'une partie des membres du Conseil d'Administration

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 27 février 2024 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 20 février 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M^{me} COLLET Marina
- M^{me} DUFOUR Florence par M. HAUDRECHY Christophe
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M^{me} HERREBRECHT Christine par M^{me} PRIM Céline
- M. CADIOT Laurent par M. MIQUEL Pierre
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} MICHEL Fleur par M. BERTRAND Romain
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h10 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h16 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} COLLET Marina, à 19h18 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara, à 23h27 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/014)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, à 23h47 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/016)

ABSENCE :

/



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/003

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

—
**Objet : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Élection
d'une partie des membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-6, R. 123-9, R. 123-7 à R. 123-12,

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

Vu la délibération n°20/227 du Conseil Municipal du 5 juillet 2020 portant détermination du nombre de membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles,

Vu la délibération n°22/044 du Conseil Municipal du 17 mai 2022 portant élection d'une partie des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles,

Vu la démission de Monsieur Olivier MÉGRET, administrateur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que l'article R.123-9 du Code de l'action et des Familles dispose que « (...) *Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés (...)* », et ajoute que « *Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus (...)* »,

Considérant les refus successifs de Mesdames Saara GOUAR, Elsa SIMONIN, Ewa LABUS et Monsieur Gilles DE CAMARET de pourvoir au siège vacant laissé par Monsieur Olivier MÉGRET à la suite de sa démission,

Considérant qu'en raison de l'absence de candidats sur aucune des listes, il ne peut être pourvu au siège vacant,

Considérant qu'il revient donc à l'Assemblée de procéder au renouvellement de l'ensemble des 8 sièges des administrateurs élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète

Considérant que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui

lui reviennent, les sièges non pourvus le seront par les autres listes,

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste,

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages,

Considérant que, à la suite de l'appel à candidatures, les listes suivantes ont été régulièrement déposées :

- Houilles La Ville Que J'aime : M^{me} Céline PRIM, M^{me} Sandrine MARTINHO, M. Hadji SEKKAI, M^{me} Christine HERREBRECHT, M^{me} Delphine RIBAUTE-PICARD, M. Clément BATTISTINI, M^{me} Elsa SIMONIN, M. Gilles de CAMARET, M^{me} Ewa LABUS, M^{me} Claire OROSCO.
- ID COMMUNE : M^{me} Christine PRIVAT, M. Christophe GOUT, M^{me} Fleur MICHEL, M. Patrick CADIOU, M. Grégory LECLERC, M^{me} Jennifer COLLET, M. Romain BERTRAND.
- Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire : M. Claude BOIVIN, M^{me} Marie-Chantal DUPLA, M^{me} Monika BELALA.

Considérant que les opérations de dépouillement ont été réalisées par M^{me} Brigitte CHATELLET et M^{me} Monika BELALA en qualité d'assesseurs désignés par l'Assemblée,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE À SCRUTIN SECRET,

Article 1^{er} : **PROCLAME** les résultats suivants :

- Nombre de votants : **39**
- Nombre d'abstentions : **0**
- Nombre de bulletins blancs : **0**
- Nombre de bulletins nuls : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **39**
- Nombre de sièges à pourvoir : **8**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : **4,875**
- Suffrages obtenus par la liste du groupe Houilles la ville que j'aime : **28**
- Suffrages obtenus par la liste du groupe ID Commune : **7**
- Suffrages obtenus par la liste du groupe A.C.E.S. : **4**

Article 2 : **DÉCLARE** qu'à la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste présentée par le groupe Houilles La Ville Que J'aime obtient 6 sièges, le groupe ID COMMUNE obtient 1 siège, le groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire obtient 1 siège.

Article 3 : DÉCLARE élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles, les conseillers suivants :

Membres élus
M ^{me} Céline PRIM
M ^{me} Sandrine MARTINHO
M. Hadji SEKKAI
M ^{me} Christine HERREBRECHT
M ^{me} Delphine RIBAUTE-PICARD
M. Clément BATTISTINI
M ^{me} Christine PRIVAT
M. Claude BOIVIN

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles


Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 06 mars 2024

Publication effectuée le : 06 mars 2024

Exécutoire ce jour : 06 mars 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON